

Comments on Niger's Extension Request
14th Meeting of States Parties
30 November 2015



Merci M. le President,

Nous remercions le Niger d'avoir soumis une demande et nous prenons note de la nouvelle contamination découverte en 2014. En tout état de cause cette contamination demeure de taille modeste et la demande du Niger précise que les zones concernées sont circonscrites par des barbelés et font l'objet d'une surveillance.

Nous notons avec regret que le plan de travail pour la période 2016-2019 ne comporte aucun détail. Si la demande avait été déposée plus tôt, une interaction avec les membres du Comité aurait permis d'éclaircir plusieurs questions au sujet du plan de travail. Ce dialogue qui permet de renforcer le texte de la demande est un aspect crucial du rôle du Comité sur l'article 5. En soumettant une demande aussi tardivement, le Niger n'a pas pu bénéficier de ces échanges. L'envers de la médaille, c'est également que le Comité n'a pas pu s'acquitter des tâches que les Etats parties lui ont confiées en matière d'analyse et de recommandations.

Les Etats parties ont adopté un processus lors de la 7^e Assemblée des Etats parties, et la vaste majorité des Etats ayant requis une prorogation de date butoir de déminage ont scrupuleusement respecté le calendrier de dépôt des demandes. Il ne nous semble pas juste à l'endroit de tous ces Etats parties qu'une demande puisse être déposée quelques jours à peine avant une Assemblée et ne fasse pas l'objet d'une analyse approfondie avant d'être accordée.

C'est la première fois qu'une demande d'un délai aussi long est soumise autant à la dernière minute. Cela ne devrait certainement pas constituer un précédent. Il serait fâcheux de se retrouver dans une situation future où un Etat ayant de vastes zones contaminées se verrait accorder un long délai suite au dépôt d'une demande de dernière minute.

Au vu du caractère tardif de la demande, de l'absence d'un plan détaillé et de l'absence de précisions quant à la nécessité de consacrer une longue période de cinq ans au déminage de la zone, il nous semblerait approprié qu'une période d'un an soit accordée au Niger afin que le processus d'analyse puisse suivre son cours l'année prochaine et que le Niger ait l'occasion de renforcer son projet et son plan d'action.

Nous avons bon espoir que le Comité, les Etats parties et le Niger pourront discuter cette semaine afin de trouver une solution. Au final, bien entendu, le plus important est que le déminage de ces zones ait lieu, et qu'il ait lieu le plus tôt possible. A cet effet nous notons que le Niger entend poursuivre sa contribution financière et nous notons également que le Niger requiert un soutien technique et financier pour la poursuite des activités.